



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

Mardi 18 juillet 2017, 17 h, 175, rue Kildare (parc des Saphirs)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4) et M. Louis-Georges Thomassin (district 5).

En l'absence de M. Jean-Philippe Mathieu (district 3) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 292-07-17

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 325 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que tous les membres du conseil présent peuvent renoncer à l'avis de convocation lors d'une séance extraordinaire;

Considérant que la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, déclare qu'un avis de convocation a été signifié à chacun des élus le 13 juillet 2017;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 293-07-17

Ouverture de la séance

À 17 h 05, Mme la mairesse souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 294-07-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Ressources humaines

4. Embauche de Mme Ariane Tremblay à titre de directrice du Service des finances et trésorière

Autorisation de signatures

5. Désignation de signataire auprès de Desjardins – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire
6. Modification d'un responsable pour le compte de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval relativement aux services électroniques ClicSéQUR et Mon dossier de Revenu Québec

Période de questions

7. Période de questions

Dispositions finales

8. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

4. 295-07-17

Embauche de Mme Ariane Tremblay, à titre de directrice du Service des finances et trésorière, temps plein

Considérant la vacance du poste de direction au Service des finances et à la trésorière;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées;

Considérant que Mme Ariane Tremblay répond à l'ensemble des exigences du poste;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable de M. Marc Proulx, directeur général et de Mme Audrey Beaulieu, directrice générale adjointe :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Ariane Tremblay, à titre de directrice du Service des finances et trésorière, suivant les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres CTEC-01-2017 et de l'avenant qui lui est propre;
- D'adopter le Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres - Manuel de gestion - AVENANT 1 – Ariane Tremblay;
- Que les conditions de travail sont celles stipulées dans le contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres CTEC-01-2017 et de l'avenant qui lui est propre;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

5. 296-07-17 Désignation de signataires auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins/compte bancaire

Considérant la nécessité de modifier les personnes responsables de l'organisation auprès de Desjardins :

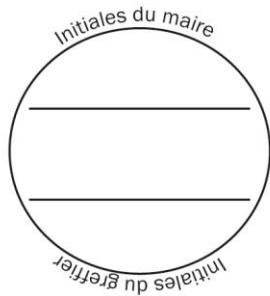
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées

TITRE OU POSTE	NOM
Directeur général	Marc Proulx
Trésorière	Ariane Tremblay



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

N^o de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6. 297-07-17 Modification d'un responsable pour le compte de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval relativement aux services électroniques ClicSéQUR et Mon dossier de Revenu Québec

Considérant qu'il y a lieu de modifier la liste des responsables pour le compte de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval relativement aux services électroniques ClicSéQUR et Mon dossier de Revenu Québec;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De remplacer, dans la liste des responsables pour le compte de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval relativement aux services électroniques ClicSéQUR et Mon dossier de Revenu Québec Mme Émilie Lévesque, coordonnatrice aux approvisionnements et trésorière adjointe, par Mme Ariane Tremblay, directrice du Service des finances et trésorière.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

7. 298-07-17 Période de questions

À 17 h 06, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 17 h 07.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

8. 299-07-17 Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 17 h 07.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Mme Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne présidant une séance du conseil, a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.